



COMPTE RENDU CTSA du 10 mai 2022

Début séance 14H35

La Présidente : Madame la rectrice

Le SGA : Monsieur POLARD

La SGA : Madame FRUTEAU DE LA CLOS

La DRH : Madame CLEMENT

La Chef de div DSM : Madame LAURET

Experts pour l'administration :

- Madame ZENATI cheffe de div de la DEC
- Madame AH-SENG cheffe de service de la DPEP 2
- Monsieur HILDEBRANT chef de div de la DPES
- Monsieur GUILLARD chef de div de la DPATE

Pour les Organisations Syndicales (OS) : UNSA Education, SNPTES, FSU, CGTR, FO

Secrétaire de séance : Mme ERAPA

Ordre du jour :

1-Requalification des emplois de la filière administrative : proposition du contingent attribué à l'académie entre les BOP 214 et 141 ;

2-Présentation des projets d'évaluation des structures

3-Questions diverses

Lecture de la déclaration liminaire de la FSU

La Présidente note qu'il ne faut pas étaler les discordances, elle rappelle sa présence à tous les CTSA.

Son dernier message, rappelle l'importance de la loyauté de tout fonctionnaire. Il faut garder la loyauté envers l'institution.

Point 1 : Requalification des emplois de la filière administrative : proposition du contingent attribué à l'académie entre les BOP 214 et 141

Le SGA présente le tableau des requalifications, dont la présentation a été faite en GT. Le SGA nous annonce ne pas revenir sur la présentation fait en GT ([voir doc compte rendu GT du 08 avril 2022 et GT du 29 avril 2022](#)).

La présentation des fiches de postes de ces requalifications avait débuté dans le GT du 29 avril 2022 ([cf compte rendu du GT du 29 avril 2022](#))

Poursuite de la présentation des fiches de postes de requalification.



- **Requalification à la DPEP**

La cheffe de service de la DPEP 2 présente la fiche de poste du secrétariat actuellement catégorie C (vacant) qui sera requalifié en catégorie B pour une mise en cohérence avec les tâches effectuées. Le poste est actuellement occupé par une contractuelle.

Les OS : posent la question à savoir si ces missions sont différentes de celles des autres secrétariats ? Qu'a-t-il de plus que les postes de secrétariat des autres divisions ?

Chef de DIV de la DPATE : Ce poste a des missions de coordination inter service et inter division, avec une participation à certaines instances.

Les OS : proposent que les autres secrétariats soient eux aussi requalifiés en catégorie B

Le SGA : rappelle que les requalifications actuelles ne devaient concerner que les postes vacants, il pense l'envisager pour le futur.

Les OS : demandent qu'une vision d'ensemble soit portée à tous les secrétariats

- **Requalification à la DPES**

Chef de DIV de la DPES : indique que la catégorie B requalifiée aura en charge une partie des missions de DPES 5, tout ce qui concerne les CAPA, les recours et les CCMA pour le privé (5 tenues pour le mouvement du privé).

Le poste sera implanté à la DPES (0) sous la responsabilité du chef de div, IFSE non déterminé pour le moment.

- **Pour les autres présentations des fiches de postes** ([cf compte rendu GT en annexe](#)).

La cheffe de div de la DEC évoque les discussions sur ce nouveau service avec ses agents. La répartition sera équitable en fonction des appétences de chacun sur les missions. Elle transmet aux OS l'organigramme avant et après la création du nouveau service.

La Présidente salue le travail de la DEC à l'approche du démarrage des examens.

UNSA éducation : demande ou sera implanté le *poste de responsable qualité* ?

Le SGA : précise que ce poste sera présenté au CTSA de juin 2022. Au regard du contingent il reste 4 catégories A dont les implantations ne sont pas encore définies.

Vote sur les requalifications : UNANIME POUR (10/10)



Point 2 : Présentation des projets d'évaluation des structures

Le SGA rappelle le report de la présentation du projet EAFC suite aux Longs échanges avec les OS lors du GT du 29 avril 2022 ([cf compte rendu GT en annexe](#)). Ce report donnera le temps de présenter un projet EAFC plus abouti. Cela permettra une présentation d'ensemble et dans la durée de la structure. Les collègues pourront ainsi se projeter.

L'administration annonce la tenue d'un **GT EAFC vers le 7 juin 2022** et un **CTSA le 21 juin 2022**.

Point 3 : Questions Diverses

UNSA Education : demande la raison pour laquelle n'arrive-t-on pas à recruter un DRH adjoint ? le poste est-il toujours utile ?

La Présidente : fait savoir que le poste de DRH adjoint est utile et nécessaire. Il y a eu 2 appels à candidature infructueux et un 3^{ème} appel à candidature a été relancé.

Ceux ayant déjà candidaté ne doivent pas se représenter à nouveau. Un certain profil est recherché par rapport aux missions attendues.

En ce qui concerne le poste de SG, celui-ci sera publié et pourvu à la rentrée.

- **Question 1 de l'UNSA Education :** Peut-on connaître le nombre de postulant sur les 2 appels à candidature ?

Chef de DIV de la DPATE : environ 25 candidatures reçues pour les 2 appels, 5 personnes auditionnées à chaque appel de candidature.

La DRH : pour le 1^{er} appel, une personne avait été retenue, mais elle a décliné l'offre pour s'orienter vers un poste à la préfecture. Il y a eu aussi des candidats retenus qui ont annulé leur candidature. Sur le 2^{ème} appel il y eu beaucoup de publicité faite. Il y a eu des réponses farfelues, des réponses de CPE, de personnel enseignant, de chef d'établissement.

Les OS : Se posent la question de savoir si la recherche s'est aussi orientée vers le corps de métier administratif ?

La Présidente : indique avoir entendu le combat des représentants des personnels pour la promotion du personnel administratif, mais l'accès se fait par diverses voies, aucune voie ne sera exclue.

UNSA Education : indique espérer que pour le choix du SG sera aussi pointu et en accord avec les évolutions demandées. Nous notons qu'il est demandé au personnel d'être loyal et nous sommes choqués par ce qui se passe dans l'académie.



- **Question 2 de l'UNSA Education :** Où en sommes-nous après les diverses relances de l'UNSA éducation, sur la régularisation des contrats de non titulaires (cf questions diverses CTSA du 25/11/2021) :
 - a) Pourquoi l'indice minimum de la fonction publique n'est pas appliqué ?
 - b) Pourquoi, ne prépare-t-on pas en avance les acomptes pour les contractuels administratifs entre 2 contrats, comme cela se pratique pour les contractuels enseignants ?
 - c) Pourquoi, le SFT et l'indemnité compensatrice de CSG sautent lors des renouvellements de contrat ?

Le SGA : note que l'indice minimum 343 n'est pas appliqué, mais que cela sera fait.

Chef de DIV de la DPATE : Propose la mise en place d'une harmonisation des grilles DPATE et DPES, il indique que cela va se faire au 1^{er} septembre en fonction de l'ancienneté et en cohérence avec les divisions.

Les OS : Rappellent qu'un même travail doit avoir une même paye et à minima le 1^{er} échelon du titulaire. Il faudra revoir cela lors d'un GT pour plus de lisibilité.

UNSA Education : Attire l'attention sur la différence de gestion entre le contractuel administratif et le contractuel enseignant. Le contractuel administratif reste sans paye de début août à fin septembre, alors que le contractuel enseignant à un acompte début août.

Le CAS (Commission d'Action Sociale) qui est sollicité pour le versement d'une aide de 300 à 600 € est mis en difficulté d'une part par l'augmentation des demandes d'aide et d'autre part par le versement de ces aides qui grèvent son budget.

Le SGA : admet que les procédures nationales doivent être harmonisées.

La Présidente : note que sur ce dossier certains points dépendent de nous et d'autre non. Elle propose aux OS de cibler les questions prioritaires qui dépendent du rectorat sur le sujet. Elle émet l'idée de faire remonter au SGA 4 ou 5 points à travailler de manière urgente.

Le SGA : indique que l'indemnité compensatrice et la CSG sont en cours de régularisation

- **Question 3 de l'UNSA Education sur la DRAJES :** Le personnel a débuté le pointage Kelio à compter du 01/04/2022 passant ainsi à un volume journalier de travail de 7H28. De septembre 2021 à mars 2022, le personnel travaillait 7H42 par jour. Ils ont été crédités de 4 j de RTT pour la période de septembre 2021 à mars 2022 :

Cette proratisation est-elle juste ?



Le SGA : indique avoir vu le personnel de la Drajes dans la matinée et que certains sujets ont été évoqués.

La DRH : précise que la régularisation des RTT est de 0,8 j par mois soit de janvier à avril : 3,2 jours de RTT arrondi à 4 jours.

Les OS : rappellent que le service de la DFP est sans secrétariat actuellement suite à une réussite à un concours.

La Présidente : indique noter cette information.

- **Question 4 de l'UNSA Education sur KELIO :** Les annulations des validations accordées dans Kélio, ne remettent-elles pas en cause, le lien hiérarchique du manager sur son équipe ?

La SGA : rappelle que la validation concerne la saisie et non la décision du chef de service. Le contrôle concerne la régularité et non l'opportunité de la décision.

Le contrôle porte sur les absences demandant un justificatif ou ayant un quota (exemple : RTT vérification du quota atteint).

Fin séance 15h53

Les représentants de l'UNSA Education au CTSA :

Daniela SITALAPRESAD – Denis URBINO – Jean-Michel PERRIER